

**BUREAU du 4 juillet 2016****Procès-verbal synthétique**

L'an deux mille seize, le quatre juillet à 16h30, le BUREAU du syndicat mixte Somme Numérique légalement convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Philippe VARLET ;

Membres du BUREAU présents et excusés :

<b>Amiens Métropole</b>	<b>Département de la Somme</b>	<b>Communautés de communes</b>
<i>Florence RODINGER</i> <b>Ernest CANDELA</b> <i>Jean-Christophe LORIC</i>	<b>Philippe VARLET</b> <i>Stéphane DECAYEUX</i> <i>Olivier JARDE</i>	<i>Philippe COCQ</i> <i>James HECQUET</i> <b>Jean-Claude LECLABART</b>

Florence RODINGER a donné son pouvoir de vote à Ernest CANDELA.

James HECQUET a donné son pouvoir à Philippe VARLET

Le quorum est atteint avec 5 délégués présents ou représentés, le Bureau peut donc valablement délibérer. Jean-Claude LECLABART est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 22 juin 2016 est adopté à l'unanimité.

**I – DELIBERATIONS****1. Attribution du marché « Prestations de services de communications électroniques »**

Le syndicat mixte a publié un appel d'offres pour répondre aux besoins du groupement de commandes de prestations télécoms qui comprend 66 membres dont le Département, Amiens Métropole et le SDIS80. La société C-ISOP a préparé et suivi cette consultation qui comprend 12 lots. 10 opérateurs ont déposé au moins une offre. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 4 juillet pour examiner le rapport d'analyse des offres et proposer le choix des titulaires aux membres du Bureau.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident les propositions de la Commission d'Appel d'Offres et décident d'attribuer le marché « Prestations de services de communications électroniques » aux candidats suivants :

<b>lot</b>	<b>Désignation</b>	<b>titulaire</b>
1	Téléphonie fixe abonnements principaux, trafic entrant et sortant ✓ Numéros libre appel ou à coût partagé ✓ Abonnements T2 et groupements de 4T0 et plus, services et tous types de communications	<b>ORANGE</b> Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
2	Services IP Centrex	<b>OPTION SERVICE</b> Siège à GENVRY (60400) Etablissement secondaire à COMPIEGNE (60200)
3	Téléphonie mobile	<b>ORANGE</b> Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
4	Services « Machine to Machine »	<b>COMPLETEL</b> 93634 LA PLAINE SAINT-DENIS <b>En groupement avec SFR</b>

Syndicat mixte SOMME NUMERIQUE

5	Réseau de collecte xDSL	<b>OPTION SERVICE</b> Siège à GENVRY (60400) Etablissement secondaire à COMPIEGNE (60200)
6	Emission de messages électroniques en masse	<b>CLEVER TECHNOLOGIES</b> 77183 CROISSY - BEAUBOURG
7	Transit IP Somme Numérique nominal	<b>NEURONNEXION</b> 80000 AMIENS
8	Transit IP Somme Numérique secondaire	<b>COMLETEL</b> 93634 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX <b>En groupement avec SFR</b>
9	Téléphonie fixe abonnements secondaires : trafic entrant et sortant. Accès Internet autonomes sur support cuivre. Abonnements lignes analogiques et groupements de 3 TO et moins, services et tout type de communications	<b>ORANGE</b> Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
10	Téléphonie fixe abonnements de sécurité, trafic entrant et sortant	<b>ORANGE</b> Agence Entreprises Nord de France 59666 VILLENEUVE D'ASCQ
11	Réseau d'interconnexion VPN/IP, accès Internet mutualisés et Trunk SIP	<b>ADISTA</b> 54320 MAXEVILLE
12	Accès sur support FTTH	<b>NEURONNEXION</b> 80000 AMIENS

*Adoptée à l'unanimité*

**2. Attribution du marché « Missions de maîtrise d'œuvre complémentaires liées à l'achèvement du programme 2012-2018 de déploiement du FttH »**

La 1<sup>e</sup> phase de déploiement du réseau FTTH comprend le territoire de la communauté de communes Bresle Maritime dont une partie s'étend sur le département de Seine Maritime. Pour des raisons de validation de l'opération en termes financiers avec les organismes concernés, le marché de maîtrise d'œuvre conclu le 27 février 2014 avec le groupement des entreprises SAFEGE et ON-X ne concerne que le périmètre du département de la Somme. Par conséquent, afin d'achever ce projet, il convient de prévoir les missions de maîtrise d'œuvre complémentaires pour le reste du territoire concerné. S'agissant d'une seule opération de travaux et tenant compte des imbrications techniques et économiques, il est proposé de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalables au sens de l'article 30-I-3°-b) du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, avec le groupement des entreprises SAFEGE et ON-X.

La Commission d'Appel d'Offres a examiné ce projet de marché lors de sa réunion du 4 juillet 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau valident la proposition de la Commission d'Appel d'Offres et décident d'attribuer le marché négocié « Missions de maîtrise d'œuvre complémentaires liées à l'achèvement du programme 2012-2018 de déploiement FTTH » au groupement des entreprises SAFEGE (92022 NANTERRE CEDEX - Site Nord 59652 VILLENEUVE D'ASCQ) et ON-X (92816 PUTEAUX).

*Adoptée à l'unanimité*

**3. Avenant n°1 a la Convention de participation financiere du Département de la Somme pour le programme de montée en débit sur cuivre (2012-2017)**

Le syndicat mixte Somme Numérique a conclu une convention avec le Département de la Somme définissant le montant de sa participation financière pour la réalisation de l'opération Montée en débit sur le réseau cuivre. Après attribution des marchés de travaux générant un coût d'investissement à la baisse, application de la nouvelle version du cahier des charges France Très Haut Débit – réseau d'initiative publique, publiée le 12 mai 2015, prise en compte de la participation effective de la Région Picardie et évolution réglementaire des conditions techniques d'intervention, Somme Numérique a décidé d'étendre le programme initial de montée en débit pour atteindre les zones de sous répartition jusqu'à 60 lignes inéligibles à 2 Mbit/s et prendre en compte l'évolution des conditions techniques d'intervention. Dans ce contexte, il convient de modifier le plafond d'engagement financier du Département par avenant.

Initialement fixée à 2 383 580€ pour un total estimé de 23 580 609€, il est proposé dans le présent avenant de porter cette participation du Département à 3 899 444€, soit 16% du total de l'opération estimée à 25 003 444€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière conclue avec le Département pour l'opération de montée en débit sur cuivre.

*Adoptée à l'unanimité*

**4. Avenant n°1 a la CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AVEC LE Département de la Somme pour le FTTH (2012-2017)**

Après attribution des marchés de travaux, application de la nouvelle version du cahier des charges France Très Haut Débit – réseau d'initiative publique, publiée le 12 mai 2015, et prise en compte de la participation effective de la Région Picardie, le Syndicat mixte a décidé d'ajuster l'enveloppe d'investissement de l'opération FttH du programme opérationnel 2012 - 2017 de mise en œuvre du SDTAN (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique) de la Somme. Dans ce contexte, il convient de modifier le plafond d'engagement financier du Département par avenant.

Initialement fixée à 3 315 786€ pour un total estimé de 45 522 403€, il est proposé dans le présent avenant de porter cette participation du Département à 7 455 556€, soit 14% du total de l'opération estimée à 51 908 160€.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau approuvent le projet d'avenant n°1 à la convention de participation financière du Département de la Somme portant sur le déploiement de la technologie FTTH dans le cadre du programme opérationnel 2012-2017 du SDTAN de la Somme.

*Adoptée à l'unanimité*

La séance est levée à 17h00.

